

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 25 novembre 2010 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire**

**1. PRÉSENCES**

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller  
Madame Chantal Proulx, conseillère  
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller  
Madame Manon Blanchette, conseillère  
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller  
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.  
Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

**2. MOT DE BIENVENUE**

**3. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

**A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1. Présentation d'une programmation de travaux partielle / TECQ 2010-2013**

**Attendu que :**

- La Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;*
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Il est proposé par Stéphane Deschênes résolu à l'unanimité des conseillers que :**

- Roche ltée, Groupe-conseil, soit mandatée pour présenter une programmation de travaux partielle dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années de programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**2. Avis de motion / Règlement d'emprunt TECQ**

Monsieur Raymond Lévesque donne avis de motion pour le règlement d'emprunt pour la TECQ.

**4. Période de questions**

**5. Levée de la séance**

10-11-234

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20H15

---

**Georges Deschênes**  
**Maire**

---

**Martin Normand**  
**Directeur général**